

ANNEXE 5

MODIFICATIONS AUX PÉRIMÈTRES D'URBANISATION
AYANT UNE INCIDENCE SUR LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

Municipalité	Lots	Superficie (ha)	Demande CPTAQ	Remarques
Les Hauteurs	6a-p, 6c-p	0,449	Exclusion obtenue (dossier 345 440)	Six propriétés dans le secteur de l'école se trouvent en totalité ou en partie en zone agricole protégée (zone verte). Cette situation risque de créer des incongruités dans la future réglementation d'urbanisme. De plus, dans l'éventualité où la municipalité implanterait un réseau d'aqueduc et/ou d'égout, il apparaîtrait logique que les résidences de la rue Côté puissent être desservies au même titre que les autres résidences du village.
Mont-Joli	508-1, 508-2, 508-3, 508-P, 509-3, 509-P, 510-1, 510-P, 510-2, 510-3, 510-4, 510-6, 510-P, 511-1-P, 511-2, 511-3, 511-4, 511-P, 512-3, 512-4, 512-P, 513-1, 513-P, 514-1, 514-P, 515-1, 515-2, 515-3-1, 515-3-2, 515-4, 515-9-P, 515-10, 515-P, 516-4, 516-5, 516-6, 516-P, 517-1, 518-1-P, 518-P	11,600	Exclusion obtenue avec conditions (dossier 335736)	Concentration de résidence existantes (42), d'équipements et d'utilité publique situés en bordure (60 mètres du côté nord) de l'avenue du Sanatorium, entre le S.M.S.S.C et le garage municipal de la Ville; Réseaux d'aqueduc et d'égout existants depuis 1969; Droits acquis en vertu de l'article 105 de la LPTAA; la ferme St-Baslo bénéficie d'un droit d'accroissement (déclaration assermentée). Secteur ayant fait l'objet d'une modification du schéma d'aménagement (règlement adopté le 13 février 2006)
Mont-Joli	529-P, 529-1, 529-3, 530-P, 530-2, 530-5-1, 530-9, 530-6, 530-7, 530-8, 530-9, p531, 531-P, 531-1, 531-2, 531-4, 531-8, 531-11, 532, 532-1, 532-P-1,	6,229	Exclusion obtenue (dossier 345 442)	Concentration de résidence existantes (18) en bordure (60 mètres de part et d'autre) de l'avenue du Sanatorium, à l'ouest du S.M.S.S.C jusqu'à l'intersection du chemin du Lac; prolongement éventuel des réseaux d'aqueduc et d'égout en raison de cas de contamination détectés
Saint-Gabriel-de-Rimouski	15a-p, 15b-p, 15b-1	10,997	Exclusion obtenue (dossier 334467)	Projet de zone industrielle; déjà la moitié de la superficie utilisée à des fins autres qu'agricoles (patinoire, terrain de balle, résidence, entreprise de construction, bassins d'épuration)

ANNEXE 5 (SUITE)

MODIFICATIONS AUX PÉRIMÈTRES D'URBANISATION
AYANT UNE INCIDENCE SUR LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

Municipalité	Lots	Superficie (ha)	Demande CPTAQ	Remarques
Sainte-Angèle-de-Mérici	p125, p126, p127, p129, p130	1,810	Inclusion à obtenir	Bande au nord de la Route 132; non constructible en raison de la présence d'un cours d'eau; Demande du MTQ de ne pas intégrer cette partie dans le périmètre d'urbanisation.
Sainte-Angèle-de-Mérici	121-P, 124-P	0,393	Exclusion obtenue (dossier 345 441)	Parcelle de forme triangulaire devenue enclavée par le nouveau tracé de la Route 132; Aucune perspective de mise en valeur à des fins agricoles à long terme;
Sainte-Angèle-de-Mérici	87-P, 89-P, 93-P, 94-P, 95-P	3,151	Inclusion à obtenir	Terre en culture et boisés situés au nord de la Route 132 et à proximité d'une ferme; Demande du MTQ de ne pas inclure cette partie dans le périmètre d'urbanisation.
Sainte-Angèle-de-Mérici	87-P, 88-P, 89-P, 90-2, 90-3, 90-4, 90-5, 90-6, 90-7, 90-8, 90-P, 91-P	5,226	Exclusion obtenue (dossier 345 441)	Résidences existantes (10) en bordure du boulevard de la Vallée et au début du chemin du Portage; prolongement éventuel des réseaux d'aqueduc et d'égout dans ce secteur.
Sainte-Luce	65-P, 67-P	17,070	Exclusion obtenue (dossier 337770)	Projet de nouvelle zone commerciale et industrielle en bordure de la Route 298, au nord de l'échangeur de l'autoroute 20.